

Le fait de respecter les règles n'empêche pas de prendre du plaisir !

- Dans l'espace public, la pratique auto-organisée comme encadrée par un club ou une association reste possible dans le respect du couvre-feu.
- Le couvre-feu est mis en place à partir de 20 h et jusqu'à 6h.
- Dans la limite de 6 personnes y compris l'animateur.
- Covoiturage gel hydroalcoolique et masque

Pratique sportive des majeurs

A compter du 15 décembre 2020

RECOMMANDATIONS COVID 19
Randonnée Pédestre
Marche Nordique

RECOMMANDATIONS COVID 19
Randonnée Pédestre
Marche Nordique

A compter du 15 décembre 2020

Pratique sportive des majeurs

- Dans l'espace public, la pratique auto-organisée comme encadrée par un club ou une association reste possible dans le respect du couvre-feu.
- Le couvre-feu est mis en place à partir de 20 h et jusqu'à 6h.
- Dans la limite de 6 personnes y compris l'animateur.
- Covoiturage gel hydroalcoolique et masque

Le fait de respecter les règles n'empêche pas de prendre du plaisir !

Le fait de respecter les règles n'empêche pas de prendre du plaisir !

- Dans l'espace public, la pratique auto-organisée comme encadrée par un club ou une association reste possible dans le respect du couvre-feu.
- Le couvre-feu est mis en place à partir de 20 h et jusqu'à 6h.
- Dans la limite de 6 personnes y compris l'animateur.
- Covoiturage gel hydroalcoolique et masque

Pratique sportive des majeurs

A compter du 15 décembre 2020

RECOMMANDATIONS COVID 19
Randonnée Pédestre
Marche Nordique

RECOMMANDATIONS COVID 19
Randonnée Pédestre
Marche Nordique

A compter du 15 décembre 2020

Pratique sportive des majeurs

- Dans l'espace public, la pratique auto-organisée comme encadrée par un club ou une association reste possible dans le respect du couvre-feu.
- Le couvre-feu est mis en place à partir de 20 h et jusqu'à 6h.
- Dans la limite de 6 personnes y compris l'animateur.
- Covoiturage gel hydroalcoolique et masque

Le fait de respecter les règles n'empêche pas de prendre du plaisir !